

Eurosol[®], le panneau performant d'isolation thermique adapté à tous les planchers.



EURASOL[®]
isolation thermique des sols

RECTICEL
insulation

Le sol, seule surface avec laquelle nous sommes toujours en contact, représente 15% des pertes calorifiques du bâtiment. Isoler le sol pour maîtriser sa consommation et donc économiser l'énergie est une nécessité. Un sol bien isolé augmente significativement notre sentiment de confort quotidien et notre bien-être.

01/ Le panneau d'isolation thermique Eurosol®

Panneau de mousse polyuréthane rigide revêtu sur deux faces d'un parement étanche multi-couches. Une face reçoit un double quadrillage au pas de 10 cm.

Les planchers isolés avec le panneau EUROSOL® peuvent recevoir un revêtement de sol collé (sur chape béton) ou scellé ou un parquet flottant sur chape.

02/ Les avantages du panneau Eurosol®

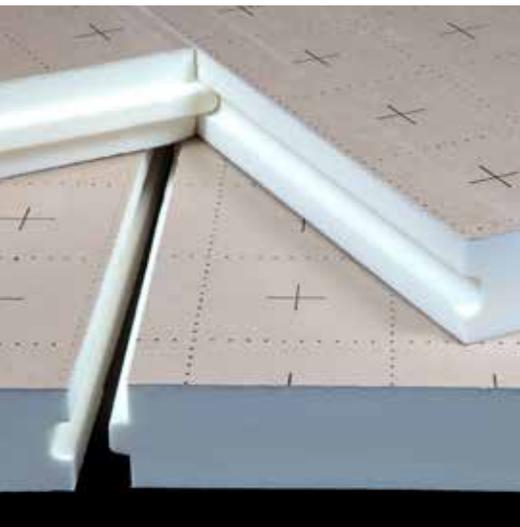
- Performance thermique élevée (lambda de 0,022 W/m.K.)
- Isolation thermique des planchers chauffants, rafraîchissants, PCRBT.
- Faible épaisseur, réduit la hauteur des réservations.
- Répond aux exigences de la RT 2012, bâtiments HQE et BBC.
- Léger, facile à poser.

03/ Domaine d'application

- Neuf et rénovation
- Tous types de planchers, y compris pour tous les systèmes de chauffage (eau chaude – plancher rayonnant électrique PRE) et de rafraîchissement par le sol
- Poses du carrelage collé et scellé acceptées. En cas de superposition de deux couches, la pose du carrelage scellé est possible avec l'ajout d'une forme en béton sur l'isolation d'au moins 6 cm. La pose scellée est interdite pour les planchers chauffants basse température (PCBT)

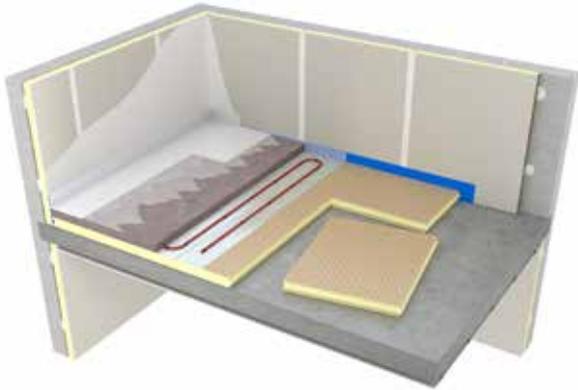
La pose en deux couches est interdite pour les planchers rayonnants électriques (PRE)

- Isolation sous dallage de planchers sur terre plein
 1. Maisons individuelles: acceptée
 2. Bâtiments industriels, immeubles collectifs, commerciaux, tertiaires et ERP: vérifier la possibilité selon le DTU 13.3 partie 1 et partie 2 (dépend de l'épaisseur du panneau)
- Isolation des dalles portées: acceptée

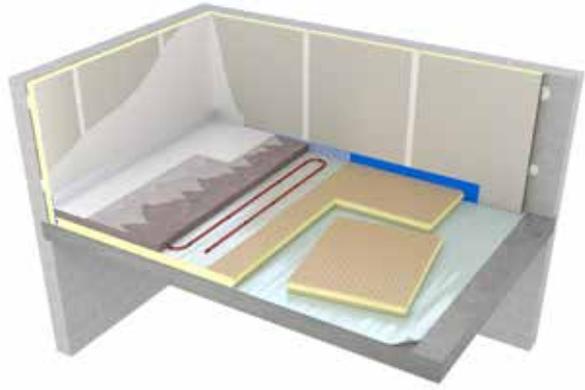


04/ Mise en œuvre

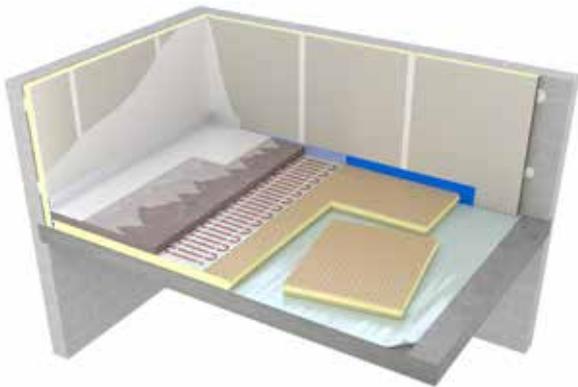
Isolation plancher chauffant ECS
au-dessus d'un local chauffé



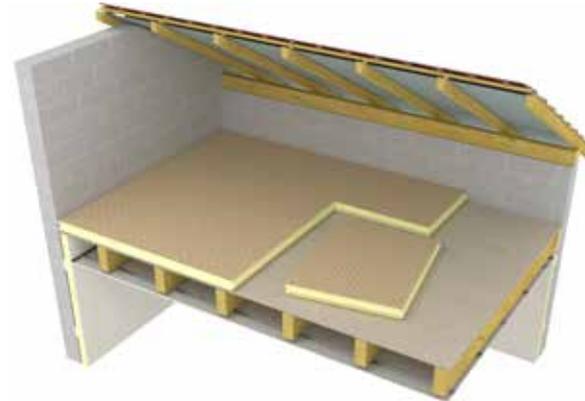
Isolation plancher chauffant ECS
au-dessus d'un local non chauffé



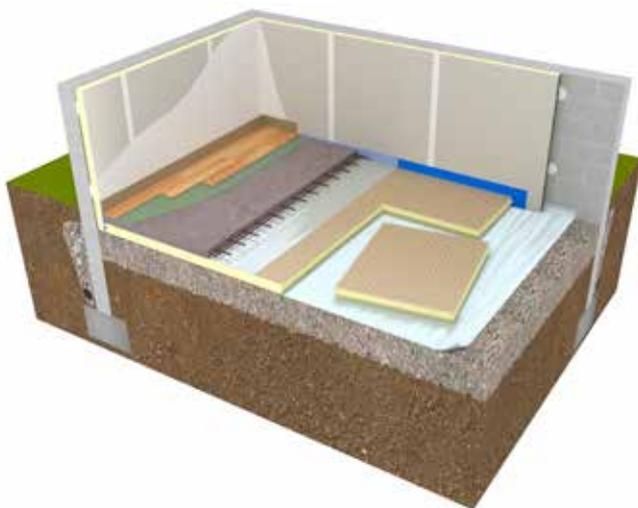
Isolation plancher chauffant PRE



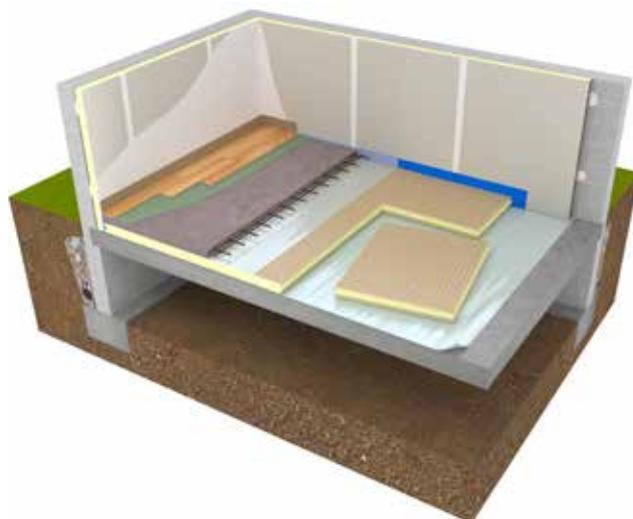
Isolation en comble perdu



Isolation plancher sur terre plein



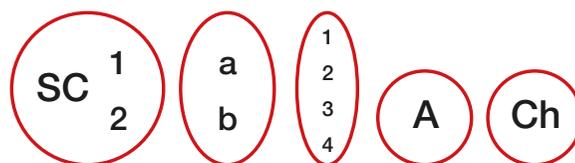
Isolation plancher sur vide sanitaire



Il appartient à l'applicateur de vérifier la conformité de mise en œuvre du système avec ses documents de référence (DTU)

05/ Les indices de classements des isolants

- SC 1 / SC 2 : caractérise le comportement sous charge SC 1 est supérieur à SC 2. En cas de superposition de deux couches SC 1 le complexe devient SC 2 car les indices s'additionnent.
- a/b : indique les charges d'exploitations admissibles dans le local.
 $a \leq 500 \text{ kg/m}^2$ (tertiaire, bureaux...)
 $b \leq 200 \text{ kg/m}^2$ (résidentiel)
 En cas de superposition de deux couches $a + b$ le complexe devient b.
- 1/2/3/4 : indice caractérisant la réduction totale d'épaisseur à 10 ans. Plus l'indice est grand, plus la réduction à 10 ans est grande. Les indices des couches s'additionnent et leur somme ne doit pas dépasser 4.
- A : la présence de cet indice indique qu'il s'agit d'une sous couche acoustique.
- Ch : La présence de cet indice atteste qu'il s'agit d'un isolant adapté aux planchers chauffants.



Classement Eurosol®:
SC1a₂Ch

06/ Epaisseurs selon les exigences thermiques

Exigences réglementaires et certificats	Type d'application	R mini (en m ² K/W)	Épaisseur Eurosol (en mm)	R réel (en m ² K/W)
Certification CERTITHERM (planchers chauffants / rafraichissants à eau basse température)	sur dalle support isolée ou sur local chauffé ou inter étage	0,75	20	0,75
	sur dalle support non isolée sur vide sanitaire ou local non chauffé	2,40	53	2,40
Recommandations cahier CSTB n° 3606-V3 (pour les planchers rayonnants électriques)	sur plancher porteur en contact avec un vide sanitaire, un local non chauffé ou un terre plein et comporte un isolant spécifique de telle sorte que la resistance totale du plancher soit au moins égale à 2,20 m ² K/W	1,00	30	1,35
	sur plancher porteur en contact avec l'extérieur et comporte un isolant spécifique de telle sorte que la resistance totale du plancher soit au moins égale à 2,50 m ² K/W			
	sur plancher porteur en contact avec un local chauffé			
	sur plancher porteur en contact avec un vide sanitaire, un local non chauffé ou un terre plein et ne comporte pas d' isolation spécifique	2,20	53	2,40
	sur plancher porteur en contact avec l'extérieur et ne comporte pas d' isolation spécifique	2,50	58	2,60
RT sur l'existant	plancher bas donnant sur un vide sanitaire ou un local non chauffé	2,00	44	2,00
	plancher bas donnant sur l'extérieur ou un parking collectif	2,30	53	2,40
Certificats d'Economie d'Energie (CEE)	tous planchers	2,40	53	2,40
Crédit d'impôt	plancher sur extérieur, vide sanitaire ou local non chauffé	3	66	3,00
BBC RENOVATION EFFINERGIE	plancher sur terre plein	2 à 4	44 à 90	2 à 4,05
	plancher sur extérieur, vide sanitaire ou local non chauffé	3,50 à 5,50	82 à 120	3,70 à 5,45

07/ Caractéristiques techniques

DESCRIPTION :

Panneau d'isolation thermique composé d'une âme en mousse de polyuréthane rigide revêtue sur chaque face d'un parement étanche composite polyéthylène, aluminium et kraft. Une face reçoit un double quadrillage au pas de 10 cm.

DIMENSION DU PANNEAU :

Bords rainurés bouvetés 4 côtés:

1200 x 1000 mm utile, 1190 x 990 mm

CLASSE DE COMPRESSIBILITÉ :

SC1a₂ Ch (Classement européen épaisseur de 30 à 110 mm)

Rcs = 80 kPa pour une déformation ≤ 2%

Module d'élasticité Es > 2,1 Mpa

DENSITÉ DE LA MOUSSE :

32 kg/m³ ± 2

EPAISSEURS :

20 - 30 - 44 - 53 - 58 - 66 - 70 -

82 - 90 - 103 - 110 - 120 mm

COEFFICIENT DE CONDUCTIVITÉ THERMIQUE CERTIFIÉ : valeur λ : 0,022 W/m.K.

Résistance thermique* / Epaisseurs												
Epaisseur (mm)	20	30	44	53	58	66	70	82	90	103	110	120
R (m ² .K/W)	0,75	1,35	2,00	2,40	2,60	3,00	3,15	3,70	4,05	4,65	5,00	5,45

*Les valeurs de résistances thermiques en fonction des épaisseurs peuvent évoluer. Il appartient à l'utilisateur de vérifier la validité du certificat ACERMI en cours, sur le site www.acermi.com indiquant les épaisseurs et leurs résistances thermiques déclarées

DOCUMENTS :

ACERMI n°03/003/281

FDES selon la norme NF P 01-010 vérifiée

DOP

PRODUCTION :

Usine certifiée EN-ISO 9001: 2008 pour la production de produits conformes à la norme NF EN 13165 (*Isolants thermiques pour le bâtiment - Mousse rigide de polyuréthane*)
Marquage CE (certification niveau AOC1)

08/ Environnement



Le développement durable prend tout son sens avec les isolants thermiques Recticel Insulation : non seulement ils ont une performance thermique très élevée qui ne s'altère pas avec le temps, mais ils permettent aussi de réduire considérablement l'empreinte carbone de l'isolation.

La preuve par quatre :

1. Les moins énergivores de tous les isolants en fabrication usine sont les isolants polyuréthane.
2. Moins épais et plus performants : les quantités produites sont ainsi réduites et l'énergie nécessaire aussi.
3. Moins volumineux pour une meilleure efficacité : cela veut dire moins de camions pour les transporter.
4. Moins lourds : les émissions de CO₂ liées au transport sont considérablement diminuées.

L'impact écologique est maîtrisé à tous les niveaux et **l'environnement est mieux préservé.**



Isolez toute votre maison avec Recticel Insulation et économisez jusqu'à 60% sur votre facture énergétique.

Vous voulez en savoir plus ?

Contact : recticel.insulation@recticel.com

Site : www.recticelinsulation.fr

Des modifications liées à l'évolution des techniques et des réglementations peuvent entraîner des évolutions des caractéristiques ou présentations des produits Recticel Insulation®. Documentation valable uniquement en France.



Recticel Insulation, 7 rue du Fossé Blanc, Bât C2, 92622 Gennevilliers Cedex
Tél : 01 45 19 22 00

Recticel Insulation est membre du
Syndicat National des Polyuréthanes



Retrouver Recticel Insulation France sur

